

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure**

SÉANCE DU 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2026 le 27 avril, à 16 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis RICARD.

Présents : Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, Jérôme VALENCIAN, André DUBAN, Jean-Michel MARIA, Jean-Michel ISOART, Mmes Ombeline PEREZ, Maryse POME, Nathalie ALBERT, Agnès SANTOLARIA et Dominique VIDOU

Date de la convocation :

21/04/2026

Absents : Mrs Michel BESSONE, Gérard SOULANS, Bernard DURAN, Didier BRUN et Mme Martine ESQUIVE.

Date d'affichage :

21/04/2026

Absents excusés :A été désigné secrétaire de séance : Mme Ombeline PEREZObjet de la délibération :

Budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure (SIAHVA) pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;
 Considérant que le budget primitif du SIAHVA sera voté sur les bases de la nomenclature M49 ;

Acte rendu exécutoire dès son
 envoi en Préfecture le,

Le Comité Syndical, le Président entendu et après en avoir délibéré,

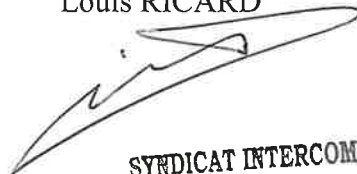
- approuve, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N°18-04-2026

Le Président
 Louis RICARD

La Secrétaire de séance
 Ombeline PEREZ




SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
 DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
 Promenade du Bernet
 65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
 065-256501057-20260427-Del-2026-C018-DE
 Date de réception préfecture : 30/04/2026